



NOTE DE SYNTHÈSE

COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

COMMUNE

DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Département de la Haute-Loire

➤ Budget COMMUNAL –Compte administratif 2024 et affectation du résultat

EXECUTION AU 31/12/2024
COMMUNE DE ST GERMAIN LAPRADE 2024

FONCTIONNEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CH	Intitulé	BP 2024	31/12/2024	CH	Intitulé	BP 2024	31/12/2024		
011	Charges générales	1 171 900,68 €	1 023 836,39 €	70	Produits services	261 470,00 €	264 776,25 €		
012	Charges de personnel	2 092 178,32 €	1 979 755,22 €	73	Impôts et taxes	1 267 770,00 €	1 223 381,00 €		
65	Autres charges gest courante	394 881,00 €	364 390,35 €	731	Fiscalité locale	1 234 831,00 €	1 340 897,90 €		
66	Charges financières	68 707,00 €	66 864,60 €	74	Dotation participation	1 031 386,00 €	1 049 401,90 €		
67	Charges exceptionnelles (dont bourses permis conduire)	1 000,00 €	0,00 €	75	Autres produits	101 206,00 €	112 950,82 €		
68	Dotations aux amort. et provisions	4 000,00 €	2 187,46 €	76	Produits financiers (rembt intérêt prêt crèche)	1 518,00 €	1 534,89 €		
014	Prélèvement SRU	76 000,00 €	15 688,18 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	7 370,00 €		
023	Transfert à la SI	0,00 €	0,00 €	78	Reprise sur amortissement et provision	921,00 €	0,00 €		
042	Transferts entre sections (amortissements, cessions)	330 031,00 €	302 312,05 €	013	Atténuation produits - Rembt rémunération personnel et SIVOM	150 653,00 €	159 389,29 €		
002	Déficit reporté			042	Transferts entre sections (tw régie, cessions)	87 943,00 €	84 951,16 €		
				002	Excédent reporté	0,00 €			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			4 138 698,00 €	3 755 034,25 €	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT			4 138 698,00 €	4 244 653,21 €

Ecarts 489 618,96 €

INVESTISSEMENT									
DEPENSES					RECETTES				
CH	Intitulé	BP 2024	31/12/2024	CH	Intitulé	BP 2024	31/12/2024		
001	Déficit d'investissement	460 893,34 €	460 893,34 €	001	Excédent investissement reporté	0,00 €	0,00 €		
10	Dotations, fonds divers et réserves (revt TAM à l'aggio)	28 976,00 €	0,00 €	021	Transfert de la SF	0,00 €	0,00 €		
16	Emprunts	478 258,00 €	478 188,50 €	10	FCTVA ,TAM, fonds divers + 1068	990 007,50 €	1 135 200,58 €		
20	Immobilisations (frais études et logiciels)	117 256,70 €	40 087,46 €	13	Subventions	786 560,50 €	163 730,60 €		
21	Immobilisations	540 607,94 €	318 688,28 €	16	Emprunts et dettes assimilées	790,00 €	0,00 €		
23	Opérations équipement complexe sportif éco quartier	333 968,95 €	213 068,97 €	27	Autres immo financière (prêt crèche et avance SIVOM)	121 106,00 €	50 605,00 €		
204	Opération équipement (SDE43)	134 547,07 €	87 521,04 €	204	Subv. Equip.versées	0,00 €	0,00 €		
26	Participations (achats titres SEM)	0,00 €	0,00 €	040	Transferts entre sections (amortiss)	330 031,00 €	302 312,05 €		
040	Transferts entre sections (tw régie)	87 943,00 €	84 951,16 €	041	Opérations patrimoniales	21 563,00 €	0,00 €		
041	Opérations patrimoniales	21 563,00 €	0,00 €	024	Cession immobilisation	6 681,00 €	0,00 €		
27	Rembts emprunt crèche par CAPEV	52 725,00 €	52 725,00 €		RESTES A REALISER				
	RESTES A REALISER				RESTES A REALISER				
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			2 256 739,00 €	1 736 123,75 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			2 256 739,00 €	1 651 848,23 €

Ecarts -84 275,52 €

RESTES A REALISER	
Op. 15 Electrification SDE43	
Op. 36 Complexe sportif	21 226,61 €
Op 40 Restructuration écoles du bourg	24 792,84 €
Chapitre 20 - Etudes (MAM, audits énergétiques, liaison rue Ecoles/Gravirou, révision PLU)	51 072,40 €
chapitre 21 (voirie St Pierre Eynac, jeux villages, aménagement Rachassac...)	123 609,44 €
chapitre 204 sans op - D.E.A.	6 397,80 €
TOTAL	224 322,23 €

RESTES A REALISER	
Région alarmes intrusion	1 774,00 €
Région complexe sportif	200 000,00 €
Etat DSIL 2020 complexe sportif	311 132,50 €
Département complexe sportif	40 000,00 €
CAPEV FDC complexe sportif	50 000,00 €
DETR 2023 multisport Fay	20 000,00 €
DETR 2023 étude écoles bourg	12 741,40 €
Avances SIVOM	20 500,00 €
Avance SPL	50 000,00 €
Ventes parcelles	1 740,00 €
TOTAL	707 387,90 €

Le résultat 2024 est positif en fonctionnement : 489 618.96 €.

En investissement, le solde négatif (-84 275.52 €). Il s'explique par les montants de subventions non encore perçues pour la réhabilitation du complexe sportif.

En 2024, la commune n'a pas contracté de nouvel emprunt.

Dans l'attente de l'analyse financière 2024 de la Direction Générale des Finances Publiques, la Capacité d'autofinancement (CAF) brute est calculée à hauteur de 880 000 € et la CAF nette, après remboursement des annuités d'emprunt, à 404 000 €.

2.1. Dépenses

En 2024, la commune a connu une légère baisse des **charges générales (chapitre 011)** (-1,6%) s'expliquant notamment par la baisse du KWh pour l'électricité et le gaz. Les dépenses **pour l'alimentation du restaurant municipal** sont équivalentes à 2023 ; la part du BIO a augmenté (+10 000 €) passant de 34,5% en 2023 à 46% en 2024, mais, en contrepartie, la commune ne fournit plus les repas et goûters des crèches depuis septembre 2024. **Par ailleurs, une mission a été sollicitée auprès de la société C5S pour conseiller le service afin de prendre en compte la baisse de l'activité pour la redéployer sur une fabrication plus soutenue du « fait maison » dans le respect des objectifs Egalim (produits Bio et locaux).**

Toujours en comparaison avec l'exercice précédent, la **masse salariale (chapitre 012)** reste relativement stable (1 973 512 € en 2023 et 1 979 755 € en 2024). Les départs en retraite et les mutations d'agents n'ont pas forcément pu être remplacés rapidement compte tenu de la difficulté à recruter à présent dans la fonction publique. Par ailleurs, en 2024, la commune a subi sur l'année entière **l'augmentation de 1,5%** du point d'indice qui avait été instaurée au 1/7/2023 passant la valeur du point à 4,92278 € au lieu de 4,85003 €.

En dépenses d'investissement, le taux de réalisation est de 56% pour le chapitre 21, chapitre qui porte les principales dépenses de la commune : voirie, matériel roulant, matériels techniques, mobilier et matériel informatique.

Quant au chapitre 23 (immobilisations en cours), le taux de réalisation est de 64% avec l'aboutissement du projet de réhabilitation et d'extension du complexe sportif ainsi qu'avec la participation communale à la Société Publique Locale du Velay pour le quartier durable de Naquera.

Les restes à réaliser 2024 en dépenses seront reportés sur le budget 2025 (études sur la restructuration des écoles du bourg, sur la Maison d'assistantes maternelles à Fay-la-Triouleyre, audits énergétiques, étude pour la liaison Rue du Gravirou/Rue des Ecoles, travaux de voirie mutualisés avec Saint-Pierre-Eynac).

2.2. Recettes

Les principales recettes de fonctionnement sont :

- | | |
|--|-------------|
| - L'attribution de compensation par la CAPEV (passage en fiscalité professionnelle unique) : | 1 191 775 € |
| - Fiscalité locale : | 1 340 897 € |
| - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières : | 894 500 € |
| - Dotation de Solidarité Rurale DSR | 95 548 € |

Les recettes réelles 2024 sont légèrement supérieures à celles de 2023 sur l'ensemble de la section :

- + 72 000 € sur les impôts directs dus à l'augmentation en 2024 des valeurs locatives de 3.9%,
- + 8 000 € sur les locations de salles (augmentation des tarifs au 1/1/24),
- + 2 000 € portage de repas (7 614 repas en 2024 contre 6 775 repas en 2023, soit + 839 repas représentant une augmentation de 11%),
- + 12 000 € pour les cantines scolaires (30 350 repas enfants en 2024 contre 27 771 repas enfants en 2023, soit + 2 579 repas représentant une augmentation de 8.4%).

D'autre part, la commune bénéficie depuis mai 2024 du remboursement d'1€ qui s'ajoute à l'aide financière de l'Etat de 3 € par repas servi au tarif maximal d'1€ (tarification sociale) afin de prendre en compte l'engagement de la collectivité à inscrire le restaurant municipal sur la plateforme publique « ma cantine » (obligations déclaratives liées à la loi Egalim).

Une baisse de 97 000 € est constatée sur les remboursements liés aux arrêts maladie mais l'absentéisme a fortement baissé en 2024.

Les recettes d'investissement 2024 ont principalement concerné le versement :

- o 12 000 € : Amendes de police 2024 par le Département (sécurisation de l'Avenue de Pébellit et aménagement de l'accessibilité d'un commerce en centre-bourg)
- o 120 000 € : Département réhabilitation du complexe sportif – 2^{ème} acompte
- o 2 000 € : Etat PDASR (plan départemental d'actions de sécurité routière)
- o 5 460 € : Avance DETR 2023 (étude restructuration des écoles du bourg).

Les restes à réaliser 2024 en recettes, qui sont reportés sur le budget 2025, concernent principalement les soldes de subventions de la CAPEV, de la Région et de l'Etat pour le complexe sportif. Malgré plusieurs sollicitations de la commune, les Décomptes Globaux Définitifs ont tardé à être produits. Ils sont nécessaires pour faire les demandes de soldes. Ces dernières n'ont donc pas pu être réalisées avant la fin de l'exercice. Par ailleurs, une demande d'acompte avait été sollicitée auprès de l'Etat en septembre dernier. Cependant, les services de la Préfecture ont informé la commune de l'impossibilité d'effectuer le versement avant la fin de l'exercice. Les liquidités 2024 étaient épuisées.

Affectation du résultat 2024 du budget communal

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement comme suit : compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour un montant de 489 618,96 €. Le déficit de la section d'investissement sera automatiquement reporté au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour un montant de 84 275,52 €.

➤ **Budget annexe ACTIVITE PHOTOVOLTAIQUE – Compte Administratif 2024 et affectation du résultat**

C'est un budget sur lequel il y a très peu d'écritures réelles :

- en dépenses de fonctionnement : uniquement 36.48 € pour Enedis au titre des frais d'acheminement,

- en recettes de fonctionnement : 2 420.73 € pour la vente de la production d'électricité à EDF.

Viennent s'ajouter 3 164.44 € au titre des amortissements en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes de fonctionnement 2024	2 420.73 €
Dépenses de fonctionnement 2024	3 200.92 €
Résultat de l'exercice	- 780.19 €
Résultat antérieur reporté	1 882.52 €
Résultat cumulé au 31/12/202 - Excédent	1 102.33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'investissement 2024	3 164.44 €
Dépenses d'investissement 2024	0 €
Résultat de l'exercice	3 164.44 €
Résultats antérieurs reportés	25 315.52 €
Excédent de la section d'investissement	28 479.96 €

Affectation du résultat 2024 du budget annexe ACTIVITE PHOTOVOLTAIQUE

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement au 002 (résultat de fonctionnement reporté) pour un montant de 1 102.33 € et l'excédent de la section d'investissement sera reporté automatiquement au 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour un montant de 28 479.96 €.



NOTE DE SYNTHÈSE

BUDGET 2025

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAPRADE

Département de la Haute-Loire

PREAMBULE

L'article L 2313-1 du Code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Code général des Collectivités territoriales – Extrait de l'article L 2313-1 :

« Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-2, sont mises en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

La présente note répond à l'obligation qui est donnée à la commune. Elle est également disponible sur le site internet de la Commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, avant le 15 avril, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025 a été voté le 31 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures.

Ce budget a été établi dans un contexte de croissance économique faible avec la volonté de continuer à :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- maîtriser la dette ;
- mobiliser des subventions chaque fois que possible ;
- maintenir une politique d'investissement afin de répondre aux besoins de la population.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- la section de fonctionnement pour la gestion des affaires courantes et le fonctionnement de la collectivité ;
- la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement = 4 120 771 €
- Section d'investissement = 1 792 977.75 €

I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT • GENERALITES

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Ch 011	Caractère général	1 151 067,00 €	Ch 70	Ventes de produits	244 286,00 €
Ch 012	Personnel	2 103 758,00 €	Ch 013	Atténuation de charges	123 900,00 €
Ch 014	Atténuation de produits	88 173,00 €	Ch 73	Impôts et taxes	2 536 681,00 €
Ch 65	Autres charges	371 084,00 €	Ch 74	Dotations	1 075 379,00 €
Ch 66	Ch financières	53 430,11 €	Ch 75	Produits divers	47 495,00 €
Ch 67	Ch exceptionnelles	1 000,00 €	Ch 77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
Ch 68	Dotations aux provisions	4 000,00 €			
	Sous-total	3 772 512,11 €		Sous-total	4 028 741,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €	002	Cumul fonct excdt	0,00 €
Ch 042	Amortissements	330 000,00 €	Ch 042	Amortissements	92 030,00 €
023	Virement à la SI	18 258,89 €			
	Sous-total	348 258,89 €		Sous-total	92 030,00 €
	TOTAL dépenses	4 120 771,00 €		TOTAL recettes	4 120 771,00 €

LES PRINCIPALES DEPENSES ET RECETTES :

Les **dépenses** de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Aujourd'hui, dans un contexte économique compliqué, la commune doit poursuivre une gestion rigoureuse de ses dépenses pour ne pas hypothéquer budgétairement l'avenir de la commune et être en mesure de financer les investissements. Pour cela, la stratégie établie et affichée consiste à contenir l'évolution des dépenses et à favoriser le dynamisme et l'attractivité de la commune autour de ses 3 principaux bassins de vie et de ses villages.

Les grandes lignes de gestion du budget communal sont réaffirmées :

- Stabilité des taux d'imposition
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Poursuite du programme d'investissement.

En 2022, la commune était impactée par l'inflation et la revalorisation du point d'indice de la fonction publique. Les dépenses réelles de fonctionnement avaient augmenté sensiblement (+9%). Le dynamisme des recettes fiscales, lié à l'augmentation des bases locatives (+7.1%), avait cependant permis d'absorber une partie de cette hausse.

Sur l'exercice 2023, l'effet de ciseau entre l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement s'est creusé. Avec les effets directs (coût des achats) et indirects (hausse de rémunérations, de l'inflation) qui ont perduré, les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une augmentation importante (+ 10 %) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement (+ 5%).

En moyenne annuelle, les prix à la consommation ont fortement ralenti en 2024. L'inflation en moyenne annuelle s'établit ainsi à +2,0 % après deux années marquées par une forte inflation (+4,9 % en 2023 et +5,2 % en 2022) et devrait suivre ce niveau en 2025 voire être inférieur.

Malgré une baisse du kWh pour l'électricité, les taxes pour le transport et l'acheminement vont augmenter de façon conséquente en 2025. Toutefois, la commune espère une petite baisse sur la facture globale (environ 5 000 €). Le gaz, quant à lui doit subir une **hausse d'environ 4,38 %**.

Deux dépenses supplémentaires ont une forte incidence sur le budget primitif communal. Il s'agit du montant du prélèvement opéré par l'Etat au regard du déficit de logements sociaux (plus de 82 000 € en 2025) qui est intégré dans les prévisions depuis le budget 2024. Le montant estimé doit être complètement inscrit. Néanmoins, en réalité, avec les investissements faits pour augmenter le parc de logements aidés sur la commune, la somme prélevée s'avère moindre. Par ailleurs, en 2025, la commune sera soumise au Dispositif de Lissage Conjoncturel initié par la Loi de finances. Cette contribution, de 5 400 € pour Saint-Germain-Laprade, est réalisée auprès de certaines collectivités territoriales. Elle doit permettre de les inciter à maîtriser leurs dépenses et réduire ainsi le montant global de la dépense publique.

Les **recettes** de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, portage de repas, centre culturel, bibliothèque...), aux impôts locaux et aux dotations versées par l'Etat.

En effet, il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- **La fiscalité** : elle concerne les recettes provenant des taxes foncières sur le bâti et le non bâti sur la commune ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
La commune n'augmente pas les taux d'imposition en 2025.
- **Les dotations versées par l'Etat** : Saint-Germain-Laprade ne perçoit plus de dotation forfaitaire depuis 2021 (Dotation globale de fonctionnement) mais seulement la Dotation de Solidarité Rurale.
- **Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser ses emprunts et à financer ses projets d'investissement.

A l'avenir, les hausses de recettes de fonctionnement ne devraient pas être suffisantes pour envisager sereinement les années futures si le contexte macro-économique ne change pas.

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT • GENERALITES

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériels, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, de travaux de voiries, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **En recettes** : Quatre types de recettes coexistent :
 - o **Les recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement),
 - o **le FCTVA** qui est une compensation de l'Etat aux collectivités locales quant à leur TVA acquittée sur leurs investissements,

- **Les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public ...)
- **L'emprunt : La commune ne contractera pas d'emprunt en 2025.**

VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
001	Cumul invt reporté	84 275,52 €	001	Cumul invt reporté	0,00 €
Ch 040	Amortissements	92 030,00 €	Ch 040	Amortissements	330 000,00 €
Ch 16	Emprunts	350 438,00 €	Ch 024	Ventes immobilières	1 501,00 €
			10222	FCTVA	127 000,00 €
			1068	Excédent fonct capitalisé	489 618,96 €
			021	Virement de la SF	18 258,89 €
	Sous-total	526 743,52 €		Sous-total	966 378,85 €
Ch 20	Immobilisations incorporelles	161 453,00 €	Ch 13	Subventions d'investissement	112 375,00 €
Ch 204	Subventions d'équipement versées	75 826,00 €	Ch 16	Emprunts	791,00 €
Ch 21	Immobilisations corporelles	704 239,00 €	Ch 204	Subventions d'équipement	2 735,00 €
Ch 23	Immobilisations en cours	97 669,00 €	Ch 23	Opérations d'équipement	3 310,00 €
Ch 27	Autres immobilisations financières	2 725,00 €			
	Sous-total	1 041 912,00 €		Sous-total	119 211,00 €
	Restes à réaliser	224 322,23 €		Restes à réaliser	707 387,90 €
	TOTAL dépenses	1 792 977,75 €		TOTAL recettes	1 792 977,75 €

Les projets d'investissement et de travaux portent essentiellement sur les domaines suivants:

1- Complexe sportif

Les crédits inscrits sont en cours de règlement pour ce qui concerne le marché de travaux. En 2025, une prévision est proposée pour la réfection de l'accès des secours.

2- Quartier durable de Naquera

Le versement de la participation de la commune à la SPL s'élèvera pour 2025 à **95 594 €** correspondant au solde de l'opération avec la liquidation de la TVA et à l'incidence d'une diminution des recettes avec la révision des tarifs de vente des lots.

3- Voirie et aménagements

La campagne de voirie envisagée pour 2025 concernera également la réfection de chemins.

4- Réalisation du terrain multisports à Fay-la-Triouleyre

5- Aménagement des avenues de Pébellit et Mont Faron (sécurité) et pour l'accessibilité d'un commerce

6- Agrandissement du cimetière Saint-Régis

7- Extension du périmètre de vidéoprotection

8- Etudes

Les études suivantes sont prévues en 2025 :

- Etude pour l'amélioration énergétique des bâtiments communaux (centre culturel, médiathèque, restaurant municipal) afin de répondre notamment aux obligations du décret tertiaire (réduction des consommations d'énergie) mais aussi pour améliorer le confort thermique des bâtiments en cas de fortes chaleurs estivales ;
- Etude de faisabilité pour le chauffage du pôle enfance jeunesse en lien avec la CAPEV (dysfonctionnement de l'installation actuelle) ;
- Achèvement de l'étude de faisabilité et de programmation d'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) à Fay-la-Triouleyre avec la SEM du Velay et recrutement du maître d'œuvre ;
- Poursuite de l'étude de programmation relative à la restructuration des écoles du bourg avec lancement du concours d'architectes ;
- Etudes techniques pour la mise en sécurité de l'ancienne école de Servissac.

III – RATIOS

Année	2020	2021	2022	2023	2024
dépenses réelles Fonct/habitant en €	739	804	824	924	932
Encours emprunts long terme/habitant en €	947	978	1040	918	790
Dépenses du personnel/Dépenses Fonct en %	53	51,7	52,6	54	53
Dépenses Fonct+Rembt capital LT/Recettes réelles Fonct	89	93	96	92	83